

SYNTHÈSE

La chambre a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Carhaix-Plouguer à compter de l'année 2017. Principale commune de Poher communauté (11 communes et 16 130 habitants), et couramment dénommée Carhaix, elle compte 7 768 habitants. Elle emploie près de 130 équivalents temps plein (ETP) fin 2021.

Une commune-centre, carrefour historique, qui met en avant son identité

Importante cité antique, Carhaix-Plouguer est aujourd'hui identifiée comme pôle culturel majeur en Bretagne. Outre l'hébergement de l'association organisatrice du festival d'envergure européenne « Les Vieilles Charrues », la commune et son maire revendiquent également une forme de leadership dans le renouveau de la culture bretonne.

Le dynamisme de la collectivité fait ainsi contrepoids à son relatif enclavement, toutefois en voie de se résorber avec l'achèvement prévu pour 2026 de la mise à 2 x 2 voies de la RN 164. Cet équipement devrait permettre à Carhaix-Plouguer de conforter sa situation centrale au cœur d'un territoire rural et d'affirmer sa position économique.

Un manque de cadrage dans la gestion quotidienne

Divers dossiers sont pilotés avec insuffisamment de rigueur et de contrôle (régime indemnitaire des agents), parfois en dehors du cadre légal (cessions, prestations sociales aux agents). S'y ajoute une information des élus et des citoyens qui n'est pas suffisante au regard des obligations légales (annexes budgétaires, débat d'orientation budgétaire, plan pluriannuel d'investissement, site internet). Il est également relevé l'absence de lignes directrices de gestion des ressources humaines (RH) et de plan de formation.

En ce qui concerne la commande publique, les conditions de mise en concurrence sont régulièrement insuffisantes. C'est notamment le cas depuis 2018 pour la mise à disposition du bar du camping, dans le cadre d'une concession de service public attribuée irrégulièrement à un proche du maire, de surcroît sans suivi administratif.

S'agissant du fonctionnement du conseil municipal, il apparaît que le règlement intérieur reste à compléter pour y intégrer les mesures de prévention des conflits d'intérêt et informer plus largement les élus.

Une politique culturelle active mais insuffisamment coordonnée

La collectivité mène une politique culturelle volontariste mais sans réelle coordination.

La figure de proue de cette politique est incarnée par l'espace Glenmor, équipement communal au rayonnement bien plus large, qui accueille congrès et spectacles. Il est géré par deux régies personnalisées que la commune considère à tort comme des services municipaux, ce qui soulève plusieurs problèmes juridiques. Ainsi, le maire est indûment titulaire de la qualité d'organisateur officiel des spectacles ; les mises à disposition de personnel, bien que remboursées, ne font pas l'objet d'arrêté ; l'ordonnateur de la régie, gérée en service public industriel et commercial (SPIC), qui en est de droit le directeur, n'exerce pas cette fonction ; les moyens accordés par la commune aux deux établissements ne sont que partiellement valorisés, ce qui conduit à afficher un coût de fonctionnement minoré.

La commune entretient avec l'association « Les Vieilles Charrues », organisatrice du festival éponyme, des relations anciennes mais parfois difficiles, voire conflictuelles. Malgré bientôt trente ans de partenariat, leurs relations contractuelles restent précaires et incomplètes.

La commune est impliquée dans le projet d'aménagement du domaine de Kerampuilh, porté par une société d'économie mixte (SEM) régionale, qui vise depuis 2022 à développer avec la région et « Les Vieilles Charrues », un parc évènementiel sur le site, dénommé *Breizh Park – Le parc de la Bretagne*. Sur ce sujet une vision partagée et de long terme a manqué ces dernières années. En effet, bien que située sur le site, les deux régies gestionnaires de l'espace Glenmor n'y sont pas directement associées alors que l'une d'entre elles vient de financer une étude sur l'évolution du site. Poher communauté en est également exclu alors que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) vient d'étudier sur cet espace la construction d'un Palais des sports et que ses terrains seront mobilisés dans le projet régional.

Ce manque de vision d'ensemble est d'autant plus injustifié que le maire est également président de la communauté, situation qui devrait normalement faciliter les coopérations.

Une situation financière satisfaisante, une gestion de trésorerie à améliorer

Sur la période 2017-2021, la capacité d'autofinancement (CAF) brute est revenue en 2021 à son niveau de 2019, autour de 2,1 M€. La commune a enregistré une progression des recettes de fonctionnement due à notamment une dynamique fiscale (avec par exemple le doublement de la taxe foncière), mais aussi à l'accroissement des concours financiers de l'État. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré une gestion peu rigoureuse du temps de travail des agents, a permis de conserver une capacité de désendettement de 4,7 ans à fin 2021, qui préserve des marges de manœuvre pour le financement des investissements à venir, malgré l'important effort d'équipement consenti par la commune (de 30 % supérieur à la moyenne de la strate).

La gestion de la ligne de la trésorerie, parfois inopportunément mobilisée, est à améliorer surtout en présence d'apports non justifiés de trésorerie des budgets annexes SPIC eau et assainissement.

En conclusion la chambre souligne que la commune doit améliorer la gestion de nombreux sujets et lui adresse pour ce faire dix-sept recommandations.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1	Définir précisément les dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts dans le règlement intérieur.	15
Recommandation n° 2	Adopter sans délai les lignes directrices de gestion des ressources humaines, prévues par la loi du 3 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.....	16
Recommandation n° 3	Revoir en 2023 l'ensemble des arrêtés de régime indemnitaire de façon à les mettre en cohérence avec les délibérations relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep).....	21
Recommandation n° 4	Mettre fin, dès 2023, au versement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux agents ne remplissant pas les conditions fixées par la réglementation pour pouvoir y prétendre.	21
Recommandation n° 5	Revoir en 2023 la délibération du 16 décembre 2019 relative aux prestations sociales afin de la mettre en conformité avec les articles L. 731-1 et suivants du CGFP.	22
Recommandation n° 6	Publier, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la commune les informations manquantes requises par la réglementation (rapports annuels sur le prix et la qualité du service public, liste des marchés publics attribués, subventions attribuées, procès-verbaux des séances du conseil).....	24
Recommandation n° 7	Respecter les principes d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès et de transparence des procédures, conformément aux dispositions de l'article L. 3 du code de la commande publique.	26
Recommandation n° 8	Régulariser, avant la saison 2023, la gestion du bar du camping municipal.	31
Recommandation n° 9	Faire régulariser, en les mettant au nom du représentant légal de la régie personnalisée centre culturel, les trois licences d'entrepreneurs de spectacles vivants attribuées pour l'espace Glenmor.	35
Recommandation n° 10	Régulariser le soutien financier apporté à la régie du centre de Congrès. ...	38
Recommandation n° 11	Faire régulariser, en liaison avec Poher communauté, la convention portant création du service commun « Finances » de 2016, pour permettre une coopération du service mutualisé des finances avec les deux régies de l'espace Glenmor.	38
Recommandation n° 12	Établir une convention pluriannuelle avec l'association « Les Vieilles Charrues » et la signer plusieurs mois en amont du festival.	43
Recommandation n° 13	Mettre en place un dispositif transparent d'attribution des places.	45
Recommandation n° 14	Préciser le contenu de la convention annuelle signée entre la commune et l'association « Les Vieilles Charrues » pour l'organisation du festival (calendrier des actions et des mises à disposition, prestations fournies par la commune, retour d'expériences).	45
Recommandation n° 15	Examiner les voies et moyens d'intégrer Poher communauté à tout ou partie du projet de Breizh-Park – Parc de la Bretagne.	48
Recommandation n° 16	Produire chaque année des annexes aux documents budgétaires exhaustives, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.	50
Recommandation n° 17	Présenter au sein du rapport d'orientation budgétaire (ROB) le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de manière exhaustive (prévisions de dépenses et de recettes par budget et par projet important).	51

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans son résumé.

Il est par ailleurs rappelé que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières pose l'obligation, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter, dans un rapport de suites, les actions entreprises à la suite des recommandations mais aussi de l'ensemble des observations de la chambre.